



**Péchés, pactes et pardon : le grand jeu
de la miséricorde divine**

Orit Malka

Dans les *selihot* que nous récitons pendant le mois de Eloul (pour les sépharades) et les dix jours entre Rosh haShana et Kippour (pour les sépharades ET les ashkénazes), l'un des textes clés est celui des treize attributs de la miséricorde divine :

ה' ה', אל רחום וחנון, ארך אפיים ורב חסד ואמת, נוצר חסד לאלפים, נושא עוון ופשע וחטאה ונקה

Éternel ! Éternel ! Dieu clément et miséricordieux, lent à la colère et abondant en bienveillance et vérité. Il conserve la bienveillance pour des milliers, Il supporte la faute et la transgression et le péché et innocente.

Ce passage est tiré de deux versets de la Torah, du livre de l'Exode (34:6-7) ; pourquoi est-il si central dans les *selihot* ?

Selon une tradition qui remonte aux Sages, cette formule contient le secret du pardon, c'est une sorte de *segoula* pour obtenir le pardon. Une fois que nous la récitons et, bien sûr, que nous nous repentons, Dieu nous pardonnera.

Dans la Guemara, nous lisons à ce sujet (*TB, Rosh HaShanah 17b*) :

אמר רבי יוחנן: אלמלא מקרא כתוב אי אפשר לאומרו, מלמד שנתעטף הקדו ברוך הוא כשליח צבור, והראה לו למשה סדר תפלה. אמר לו: כל זמן שישראל חוטאין - יעשו לפני כסדר הזה, ואני מוחל להם. [...] אל רחום וחנון, אמר רב יהודה: ברית כרותה לשלש עשרה מדות שאינן חוזרות ריקם, שנאמר הנה אנכי כרת ברית

Rabbi Yoḥanan a dit : Si ce n'était pas écrit [explicitement] dans le verset, il serait impossible de le dire. [Le verset] enseigne que le Saint Béni Soit-Il s'est enveloppé [dans un châle de prière] comme un prêtre qui dirige la prière et a montré à Moïse l'ordre de prière. Il lui a dit : "Chaque fois que le peuple juif pèche, qu'ils agissent devant Moi selon cet ordre [c'est-à-dire qu'ils récitent les treize attributs de la miséricorde] et Je leur pardonnerai." [...] Rav Yehuda a dit : Une alliance a été faite avec les treize attributs pour qu'ils ne reviennent pas les mains vides, comme il est dit : 'Voici, Je fais une alliance' (Exode 34:10).

Selon cette interprétation, les 13 *middot* sont des attributs de la grâce de Dieu, qui décrivent Sa capacité à pardonner et à absoudre. Lorsque nous rappelons à Dieu Ses vertus miséricordieuses en récitant les treize attributs, il agit à travers ces attributs et nous pardonne.

Cependant, lorsque nous comparons notre version liturgique des 13 *middot* au texte biblique original dont elles sont issues, il y a un élément surprenant. Il y existe une différence entre les deux versions : les treize attributs bibliques ne se terminent pas au même point que ceux liturgiques, la version liturgique semble être coupée au milieu. Tout d'abord, le mot וְנִקְהָה, qui conclut la version liturgique des *middot*, faisait initialement partie d'une phrase plus longue : וְנִקְהָה לֹא וְנִקְהָה / *il innocente, mais pas entièrement*. De plus, dans la version biblique, après cette phrase il y a un attribut supplémentaire de Dieu, qui est omis dans la liturgie : וְעַל בְּנֵי בָנִים וְעַל בְּנֵי בָנִים / *Il rappelle la faute des pères sur les fils et les fils des fils jusqu'à la troisième et la quatrième génération*. On trouve la même formulation après la faute des explorateurs, dans le livre des Nombres 14:17-24.

Nous pouvons facilement comprendre pourquoi ce dernier attribut est omis dans le texte des *selihot* : pendant les *Yamim Noraim*/ jours redoutables, nous cherchons à encourager Dieu à nous pardonner, et ce n'est donc pas le moment d'évoquer le fait qu'Il pourrait aussi ne pas pardonner et punir sévèrement non seulement les pécheurs, mais aussi leurs enfants et petits-enfants. Mais qu'en est-il de la phrase *וְיִנְקָה לֹא יִנְקָה* ? Est-il possible de la couper au milieu sans altérer le sens de la phrase originale ?

Les Sages expliquent cette intervention dans les termes suivants (*TB, Yoma 86a*) :

תניא, ר' אלעזר אומר: אי אפשר לומר נקה שכבר נאמר לא ינקה, ואי אפשר לומר לא ינקה שכבר נאמר נקה; הא כיצד? מנקה הוא לשבין, ואינו מנקה לשאינן שבין
Il a été enseigné [dans une braïta] que Rabbi Elazar dit : Il n'est pas possible de dire וְיִנְקָה לֹא (qu'Il pardonne toutes les fautes) puisqu'il est déjà dit וְיִנְקָה לֹא (Il ne pardonne pas). Et il n'est pas possible de dire וְיִנְקָה לֹא puisque וְיִנְקָה לֹא est déjà dit. Comment cela ? [Dieu] pardonne à ceux qui se repentent et ne pardonne pas à ceux qui ne se repentent pas.

Selon cette *baraita*, il y a une tension, voire une contradiction entre les deux parties de la phrase : *וְיִנְקָה לֹא* signifie que Dieu pardonne, absout, tandis que *וְיִנְקָה לֹא* signifie qu'Il ne pardonne pas, qu'Il n'absout pas. L'interprétation herméneutique de Rabbi Elazar explique comment les deux parties de cette phrase peuvent coexister : c'est là le principe de base du repentir. Nous nous repentons, et donc Dieu pardonne et absout nos péchés. Si nous ne nous repentons pas, il n'y aura pas de pardon, et nous serons punis. Cette explication nous permet de comprendre la véritable nature de l'acte de pénitence. Mais il reste une question : qu'en est-il du sens original de la phrase biblique ?

Des chercheurs ont montré que dans certains contextes bibliques (notamment dans le livre du Lévitique), les péchés sont décrits comme des taches ou des salissures, et le processus de pardon est décrit comme le retrait de ces taches, un nettoyage et lavage¹. Dans les 13 attributs, on nous dit que Dieu **ne** retirera **pas** la tache du péché. La phrase est formulée de manière emphatique, suivant un schéma biblique commun avec la répétition du verbe dans deux modes différentes : par exemple, *סָקוּל יִסְקַל* (Exode 19:13) signifie qu'il sera sûrement lapidé (référence à quiconque violerait l'interdiction de monter sur le mont Sinai) ; *הֶעֱנַק תְּעַנִּיק* ; (Deutéronome 15:13) signifie : "tu dois sûrement accorder des dons" (au serviteur hébreu lors de son affranchissement). De la même manière, la forme négative *וְיִנְקָה לֹא יִנְקָה* signifie qu'Il ne pardonnera sûrement pas les péchés, qu'Il ne les absoudra pas.

Un exemple clair de ce type de formulation se trouve dans la prophétie de Joël, où est décrit le châtement qui frappera l'Égypte et Édom pour avoir fait du mal aux enfants de Juda et versé leur sang innocent (Joël, 4:19) :

(יט) מִצָּרִים לְשִׁמְמָה תִּהְיֶה וְאָדוּם לְמִדְבָּר שִׁמְמָה תִּהְיֶה מִתְּמַס בְּנֵי יְהוּדָה אֲשֶׁר שָׁפְכוּ דָם נְקִיא בְּאֶרֶץ: (כ)
וְיִהְיֶה לְעוֹלָם תֹּשֵׁב וִירוּשָׁלַם לְדוֹר וָדוֹר: (כא) וְנִקִּיתִי דָמָם לֹא נִקִּיתִי וְה' שָׁכַן בְּצִיּוֹן

¹ Voir Ariel Seri-Levi, "Sélihâ in the Priestly Literature", in *Tarbiz* 85.2 (2018), pp. 349-370 (hébreu).

(19) *L'Égypte sera une désolation, et Édom un désert désolé, à cause de la violence faite aux enfants de Juda, dont ils ont versé le sang innocent dans leur pays.* (20) *Mais Juda sera habitée pour toujours, et Jérusalem de génération en génération.* (21) *Je traiterai leur sang comme innocent que je n'ai pas traité pas comme innocent ; et l'Éternel résidera à Sion.*

Ici aussi, les Sages ont tenté d'interpréter ces versets en différenciant les deux parties de la phrase : *לֹא נִקְיֵיתִי* – même si Dieu pardonnera l'Égypte et Édom pour d'autres péchés – *לֹא נִקְיֵיתִי* – Il ne leur pardonnera pas d'avoir versé le sang des enfants de Juda. Cependant, ce n'est clairement pas le sens simple de la phrase. Les versets de Joël parlent sans ambiguïté du châtement sévère qui s'abattra sur l'Égypte et Édom. *לֹא נִקְיֵיתִי דְמָם לֹא נִקְיֵיתִי* signifie : "Je ne leur pardonnerai sûrement pas."

De la même manière, la séquence des treize attributs bibliques exprime l'idée que même si Dieu peut différer le châtement (*עוֹן וְפֶשַׁע יִחַטְּאוּהָ / Il supporte l'iniquité, la transgression et le péché*), ce châtement ne sera pas différé éternellement. Dieu ne suspendra pas la punition indéfiniment (*לֹא יִנְקֶהָ / Il ne pardonnera pas entièrement*), et la punition finira par arriver. Elle sera sévère, se prolongeant jusqu'à la troisième et la quatrième génération.

Ainsi, à travers le travail de réinterprétation des rabbins, une partie d'un texte qui exprimait à l'origine l'inévitabilité du châtement devient associée au pardon et est inclus dans les 13 *middot*. Certes, ces derniers commencent par décrire Dieu comme *רחום וחנון* – miséricordieux et compatissant. Mais comment est-il possible d'inclure deux termes opposés dans une seule description des attributs de Dieu ? Est-il miséricordieux ou sans pitié ? Vindictif ou clément ? Les treize attributs représentent-ils la *Middat HaRaḥamim*, l'attribut de miséricorde, ou la *Middat HaDin*, l'attribut de justice ?

Yoḥanan Muffs, l'un des plus éminents érudits bibliques de la génération précédente, soutient que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, même la partie finale des 13 attributs de miséricorde dans leur version biblique – la même section qui mentionne que Dieu étend le châtement jusqu'à la troisième et la quatrième génération – peut être considérée comme un attribut de miséricorde, en harmonie avec les deux premiers attributs. Comment une telle lecture est-elle possible ? Muffs souligne que le fait même que Dieu choisisse de reporter le châtement sur les générations futures au lieu de l'imposer immédiatement aux pécheurs eux-mêmes est dépeint, dans plusieurs passages bibliques, comme un acte de miséricorde. Même si, d'un point de vue moderne, punir les enfants pour les péchés de leurs parents peut sembler cruel et injuste, la Bible présente parfois ce report comme une manière divine d'adoucir la sanction et d'accorder une forme de pardon².

Un exemple de cette miséricorde à travers le report du châtement se trouve dans l'histoire du roi Ahab. Après que Ahab apprend son châtement imminent – "*Tous les descendants d'Ahab qui mourront en ville seront dévorés par les chiens, et tous ceux qui mourront dans les champs seront dévorés par les oiseaux du ciel*" (1 Rois 21:24) – il se repent immédiatement : "*Lorsque Ahab entendit ces paroles, il déchira ses vêtements, mit un sac sur son corps et jeûna. Il dormait dans ce sac et marchait humblement*" (1 Rois 21:27). En réponse à ce

² Yoḥanan Muffs, "Reflections on Prophetic Prayer in the Bible", in *Eretz-Israel: Archaeological, Historical and Geographical Studies* 14 (1978), pp. 48-54 (hébreu)..

repentir sincère, Dieu décide de différer la punition : “(28) *La parole de l'Éternel vint à Élie, le Tishbite, en ces termes : (29) As-tu vu comment Achab s'est humilié devant moi ? Puisqu'il s'est humilié devant moi, je n'amènerai pas le malheur pendant sa vie ; j'amènerai le malheur sur sa maison du temps de son fils*”.

Selon Muffs, le fait que la punition soit reportée à la génération du fils d'Ahab est vu ici comme un adoucissement du châtement. Un report similaire du châtement se retrouve dans 2 Rois 22, lorsque la prophétesse Houlda assure au roi Josias que son repentir sincère sera récompensé par un report de la catastrophe jusqu'après sa mort : “(19) *Parce que ton cœur s'est attendri et que tu t'es humilié devant l'Éternel en entendant ce que j'ai décrété contre ce lieu et ses habitants – qu'il deviendrait une désolation et une malédiction – et parce que tu as déchiré tes vêtements et pleuré devant moi, j'ai écouté, dit l'Éternel. (20) Je te recueillerai auprès de tes pères, et tu seras mis dans ta tombe en paix. Tes yeux ne verront pas tout le malheur que j'amènerai sur ce lieu. Ils rapportèrent cette réponse au roi*”.

Dans les deux histoires précédentes et dans d'autres cas, le report de la punition est perçu comme une récompense pour le pécheur. Néanmoins, il n'est pas certain que cela soit le sens de l'expression **לֹא יִנְקָה לְאִי יִנְקָה** de la Torah. Il semble en effet que Muffs soit contraint d'adopter cette interprétation parce qu'il suppose que les versets énumèrent effectivement des attributs de miséricorde – sinon, pourquoi Moïse les mentionnerait-il devant Dieu dans un moment de colère et de fureur ?

L'hypothèse selon laquelle les 13 *middot* sont des attributs de miséricorde est remise en question par certains autres passages bibliques. Rappelons que certains de ces attributs sont mentionnés dans le cadre des Dix Commandements, après le deuxième commandement et l'interdiction de faire des images sculptées ou des représentations de Dieu, et là, le sens n'est pas tout à fait celui de la miséricorde et du pardon. Dans Exode 20:4-6, nous lisons :

(7) **לֹא תַעֲשֶׂה לְךָ פֶסֶל וְכָל תְּמוּנָה אֲשֶׁר בַּשָּׁמַיִם מִמַּעַל וְאֲשֶׁר בְּאָרֶץ מִתַּחַת וְאֲשֶׁר בַּמַּיִם מִתַּחַת לְאָרֶץ :**
(7) **לֹא תִשְׁתַּחֲוֶה לָהֶם וְלֹא תַעֲבֹדֵם כִּי אֲנִכִּי ה' אֱלֹהֶיךָ אֵל קַנָּא פֹקֵד עֲוֹן אָבוֹת עַל בְּנֵי עַל שְׁלִשִׁים וְעַל רַבְעִים לְשָׁנָאִי : (1) וְעֵשָׂה חֶסֶד לְאֲלֹפִים לְאֹהֲבֵי וּלְשֹׂמְרֵי מִצְוֹתַי :**

(4) *Tu ne te feras pas d'image taillée, ni de représentation de ce qui est dans les cieux en haut, ni de ce qui est sur la terre en bas, ni de ce qui est dans les eaux en dessous de la terre. (5) Tu ne te prosterner pas devant elles et tu ne les serviras pas ; car je suis le Seigneur, ton Dieu, un Dieu jaloux, qui rappelle la faute des pères sur les enfants, jusqu'à la troisième et la quatrième génération à ceux qui Me haïssent, (6) mais qui montre de la bienveillance jusqu'à mille générations à ceux qui m'aiment et gardent Mes commandements.*

Deux des attributs que nous retrouvons dans les 13 *middot* sont mentionnés dans ces versets : le premier est **פֹּקֵד עֲוֹן אָבוֹת עַל בְּנֵי** / rappelle la faute des pères sur les enfants, ce même attribut que nous évitons de mentionner dans les *selihot* ; le deuxième est **עוֹשֶׂה חֶסֶד לְאֲלֹפִים** / montre de la bienveillance jusqu'à mille générations, une ligne que nous incluons dans notre version liturgique, car bien sûr, nous la comprenons à la lumière de la description souhaitée de Dieu comme miséricordieux et pardonneur. Mais notons que dans la version des Dix Commandements, il y a un détail important, qui est absent dans la version

récitée par Moïse lors des péchés d'Israël. Le traitement négatif (פוקד עוון אבות על בנים) est réservé aux ennemis de Dieu (littéralement : à ceux qui haïssent Dieu / לְשׂוֹנְאֵי); tandis que la conduite positive (עושה חסד לאלפים) est accordée à ceux qui aiment Dieu et suivent ses commandements (לְאֵהָבֵי וְלִשְׁמְרֵי מִצְוֹתַי).

L'articulation binaire de ces deux attributs nous oblige à dire que la lecture de Muffs de פוקד עוון אבות על בנים comme une expression de miséricorde est impossible. Reporter la faute des pères sur les enfants n'est pas une bonne chose, ce n'est pas une manière souhaitable d'appliquer la punition. Au contraire, c'est une réponse sévère au péché, à la violation des commandements, c'est la *Middat HaDin* !

Certains ont essayé de suggérer que les mots לְשׂוֹנְאֵי et לְאֵהָבֵי ici sont une addition ultérieure, une glose à la citation originale des treize attributs. Mais même si nous acceptons cette suggestion, l'analyse ne changera pas, étant donné que l'ensemble du passage décrit la *Middat HaDin*, l'attribut de la justice et non celui de la miséricorde. Dieu dit : "Tu ne te prosterner pas devant elles et tu ne les serviras pas. Car je suis le Seigneur, ton Dieu, un Dieu jaloux" – je ne laisserai pas ceux qui violent Mes commandements s'en tirer. Après ce passage suit la description de Dieu comme "rappelant la faute des pères sur les enfants". Même l'attribut de prétendue compassion de Dieu en tant que "montrant de la bienveillance à mille générations" apparaît ici non pas comme miséricorde mais plutôt comme faisant toujours partie de la même justice : Dieu reconnaît la bonne conduite des justes en leur rendant ce qu'ils méritent, de la même manière qu'il punit les malfaiteurs en leur donnant simplement ce qu'ils méritent. Cela n'est pas fait לפנים משורת הדין, au-delà de la lettre de la loi ; c'est plutôt l'application d'une loi et d'une justice strictes.

Pour comprendre ce que signifient ces attributs dans ce que nous avons l'habitude de considérer comme les treize attributs de miséricorde, commençons par examiner le mot חֶסֶד. Il est souvent traduit par bienveillance, bonté ; cependant, comme l'a montré le regretté Moshe Weinfeld, un autre important érudit biblique, dans la Bible, il signifie souvent ברית / *pacte*. Lorsqu'il apparaît dans des contextes de pacte, ce mot ne signifie pas une action au-delà de la lettre de la loi, au-delà de ce qui est dû ou promis ; c'est plutôt une partie d'un contrat, avec ses obligations et ses engagements convenus.

Ce sens est clair surtout là où *hesed* apparaît en parallèle de אמת / *vérité*. Nous avons tendance à penser que ces deux attributs sont une opposition binaire, *emet* représentant la rigueur, et *hesed* la bienveillance. Cependant, dans de nombreux passages bibliques, ces deux termes sont traités comme des synonymes, ou du moins comme des attributs coïncidant qui suivent la même logique, exactement comme la punition des malfaiteurs et la récompense des justes reposent sur une même logique.

Dans plusieurs passages bibliques, les deux mots sont mentionnés dans le contexte des serments. Par exemple, dans le livre de Michée 7:20 :

תתן אמת ליעקב חסד לאברהם, אשר נשבעת לאבתינו מימי קדם

Tu garderas la foi avec Jacob, la loyauté avec Abraham, comme tu l'as promis par serment à nos pères autrefois.

Ici, *emet* et *hesed* font partie du serment que Dieu a fait dans le cadre de son pacte avec les patriarches. L'édition JPS [américaine] de la Bible traduit ici *hesed* comme loyauté – *hesed* et *emet* se réfèrent tous les deux au maintien du pacte avec les Patriarches, en acceptant le serment de Dieu et en lui restant fidèle.

Une utilisation similaire de *hesed* et *emet* accompagne le serment que Jacob, sur son lit de mort, demande à son fils Joseph (Genèse 47:29) :

וַיִּקְרָבוּ יְמֵי־יִשְׂרָאֵל לָמוּת וַיִּקְרָא לְבָנוֹ לְיוֹסֵף וַיֹּאמֶר לוֹ אִם־נָא מְצָאתִי חַן בְּעֵינֶיךָ שִׁים־נָא יָדְךָ תַּחַת יָרְכִי וְעָשִׂיתָ עִמָּדִי חֶסֶד וְאַמֶּת אֶל־נָא תִקְבְּרֵנִי בְּמִצְרָיִם:

Et quand le temps approcha pour Israël de mourir, il convoqua son fils Joseph et lui dit : "Fais-moi ce plaisir, place ta main sous ma cuisse comme gage de ta loyauté : s'il te plaît, ne me fais pas enterrer en Égypte."

Ici, חֶסֶד וְאַמֶּת sont traduit comme "gage de loyauté". Cela fait partie intégrante du serment et reflète la loyauté solennelle de ses termes. De nombreux autres exemples pourraient être cités ici, mais le principe est clair : *hesed* se réfère au respect de l'engagement fait par jurement, et non pas au fait de donner de manière bienveillante et généreuse ce qu'on n'a pas l'obligation de donner. Le sens de *hesed* dans le cadre de pactes et serments est l'accomplissement des engagements, et non la renonciation à ce qui est requis de l'une ou l'autre des parties.

Pour comprendre davantage le sens de *hesed* en tant que loyauté au pacte dans le contexte des treize attributs, prêtons attention aux analogies entre le concept biblique de pacte et les formes de traités et de serments de loyauté du Proche-Orient ancien. La littérature académique a depuis longtemps révélé des liens forts entre le cadre du pacte des Dix Commandements et les traités du Proche-Orient ancien. Moshe Weinfeld analyse cette comparaison de manière détaillée dans plusieurs articles, mais dans le cadre de notre étude, trois caractéristiques sont importantes :

1. Le contenu des traités et serments du Proche-Orient ancien est essentiellement une liste d'engagements de loyauté, de fidélité au roi, accompagnés de la punition désignée pour ceux qui violent les engagements, et de promesses de prospérité et de succès pour ceux qui les respectent. La structure du Deuxième Commandement suit précisément cette logique : la demande est de maintenir sa loyauté envers Dieu, et à côté de cette demande, une récompense est garantie à ceux qui la remplissent et une punition est assurée à ceux qui y contreviennent.

2. Les adjectifs "haineux" et "amoureux" (ou les termes parallèles en akkadien et dans d'autres langues anciennes) sont utilisés dans les traités du Proche-Orient ancien comme des termes techniques : ceux qui respectent le pacte et l'engagement de loyauté sont appelés "amoureux", tandis que ceux qui trahissent l'alliance, en violant le devoir de fidélité, sont appelés "haineux". A la lumière de ça, le lien interne entre "montre de la bienveillance jusqu'à la millième génération" et "rappelle la faute des parents sur les enfants" est assez

clair. Ce sont les deux faces d'une même équation : Dieu fait respecter les termes et obligations du pacte sur le peuple, de manière à ce que les "amoureux" - qui remplissent les termes de ce pacte - prospèrent, tandis que la faute des "haineux" - qui violent le pacte - sera sévèrement punie.

3. Enfin, les alliances du Proche-Orient ancien ne sont pas seulement établies entre les deux parties concrètement présentes lors de l'événement cérémoniel d'engagement, mais s'appliquent également à leurs enfants et aux enfants de leurs enfants. L'obligation de maintenir l'engagement de loyauté est toujours entreprise aussi au nom des générations futures, et en conséquence, la menace de punition en cas de violation s'étend également aux futurs engagés. C'est selon cette idée de base que les descendants sont mentionnés dans le Deuxième Commandement : une bonne récompense est également garantie "jusqu'à la millième génération" et s'applique de manière similaire aux "enfants et enfants des enfants, jusqu'à la troisième et la quatrième génération".

Cette analyse nous permet maintenant de revenir aux treize attributs. Ici, aussi, "montrer la bienveillance jusqu'à la millième génération", d'une part, et "rappeler la faute des parents sur les enfants", d'autre part, ne sont pas des expressions de miséricorde, d'une action faite au-delà de la lettre de la loi. Au contraire, il s'agit de déclarer que Dieu est celui qui remplit ses engagements, respecte ses promesses, ceux-là même qui sont inclus dans le pacte.

Dans les treize attributs, Dieu est décrit comme **רַב חַסֵּד וְאֱמֶת** - le même langage technique qui, comme nous l'avons vu, représente un pacte, une alliance. L'Omnipotent est dépeint comme étant fidèle au pacte, tenant Ses promesses, un attribut qui est d'ailleurs rappelé dans notre prière tout au long de l'année (par exemple, dans les bénédictions qui suivent la Haftarah).

Muffs demande : pourquoi mentionner l'action de Dieu selon la *Middat HaDin*, l'application stricte de la loi, tout en cherchant miséricorde et pardon pour les péchés ? Il n'y a apparemment aucune logique à cela. Par conséquent, selon lui, les treize attributs que Moïse mentionne dans sa demande de pardon devraient être interprétés comme des attributs de miséricorde et de volonté de pardonner au peuple d'Israël au-delà de la lettre de la loi. Au lieu de cela, je voudrais suggérer qu'il est tout à fait logique de mentionner les attributs de Dieu en tant que Celui qui remplit strictement ses engagements dans le contexte d'une demande de pardon, même si nous ne considérons pas ces attributs comme indiquant une volonté d'abandonner l'engagement strict envers la loi et d'agir **לפנים משורת הדין**.

Notons que dans le modèle de l'alliance, la question de savoir si le maintien des promesses de Dieu sera positif ou négatif dépend d'un autre facteur - sur quel lien dans la chaîne est le focus. Les pécheurs dont nous parlons sont-ils les pères, avec qui le pacte a été établi, ou leurs descendants, les fils ? Si les pères sont justes, les fils ont droit à la grâce même si leurs propres actions sont mauvaises (c'est la raison pour laquelle nous mentionnons l'alliance des patriarches Abraham, Isaac et Jacob dans nos prières). Si les pères sont pervers, alors les fils sont en danger, apparemment, peu importe leur propre comportement.

Il me semble que lorsque Moïse rappelle à Dieu ses attributs comme Celui qui a établi une alliance, qui tient Son engagement et Ses promesses, il pense aux enfants d'Israël comme

des fils, et non comme des pères. Selon Moïse, la question de ce qu'il faut faire avec le peuple d'Israël en ce moment ne découle pas seulement de leur péché spécifique, de ce qu'ils ont fait eux-mêmes, mais aussi des phases antérieures de l'histoire, de l'étape à laquelle l'alliance avec nos ancêtres a été établie. Et en effet, le pardon que Dieu accorde à Moïse, dans chacune des deux histoires où les treize Attributs sont cités (la faute du veau d'or et la faute des explorateurs), n'est pas destiné aux pécheurs individuels. Les pécheurs sont tués ; ceux qui sont épargnés, sont leurs enfants et les enfants de leurs enfants, c'est à dire les générations suivantes. Dieu garde son pacte et est loyal "jusqu'à la millième génération" en ne détruisant pas le peuple d'Israël et en ne punissant que les pécheurs, donnant à leurs descendants une seconde chance.

Ainsi, après la mention des treize attributs, Dieu ne pardonne pas les pécheurs eux-mêmes, mais plutôt le peuple d'Israël. Moïse demande : "Pardonne l'iniquité de ce peuple selon Ta grande bonté, comme Tu as pardonné à ce peuple depuis l'Égypte" (Nombres 14:19). Il pense le peuple d'Israël comme un collectif, et non comme des individus. Pardonne au peuple signifie enlever le fardeau du péché du peuple et maintenir l'alliance à long terme avec les générations suivantes (nonobstant la nécessité de punir et de tuer tous les individus qui ont réellement péché). Comprendre ce point éclaire la profondeur de l'élaboration conceptuelle que les Sages font dans leur interprétation du repentir, et avec cela, je voudrais conclure.

Dans la *sougya* avec laquelle j'ai commencé cette étude, les Sages décrivent la qualité spéciale du repentir (*TB, Rosh HaShanah 17b*) :

אמר רבי יוחנן: גדולה תשובה שמקרעת גזר דינו של אדם, שנאמר השמן לב העם הזה ואזניו הכבד ועיניו השע פן יראה בעיניו ובאזניו ישמע ולבבו יבין ושב ורפא לו

Rabbi Yohanan dit : grande est la repentance, car elle déchire la sentence prononcée contre une personne, comme il est dit : "Rendez le cœur de ce peuple lourd, et rendez leurs oreilles lourdes, et fermez leurs yeux ; de peur qu'ils ne voient de leurs yeux, et n'entendent de leurs oreilles, et ne comprennent de leur cœur, et qu'ils ne reviennent, et soient guéris" (Isaïe 6:10).

Rabbi Yohanan s'appuie sur les mots d'Isaïe pour plaider en faveur du modèle individuel de la repentance, selon lequel une personne se repent et son péché est pardonné. Cependant, notez que Rabbi Yohanan cite ici les mots d'Isaïe qui se réfèrent à la communauté du peuple d'Israël (העם הזה) en les appliquant à chaque personne d'Israël (גזר דינו של אדם). La perception biblique du pardon est ancrée dans le cadre de l'alliance et, par conséquent, elle opère au niveau de la dimension collective, celle du peuple. Le peuple d'Israël est l'allié de Dieu avec qui il a établi un pacte ; lorsque le peuple revient à Dieu, cela permet le maintien du pacte pour lequel la récompense de la loyauté est accordée.

Le modèle de repentance sur lequel travaillent les rabbins est un modèle différent : il se concentre sur la sphère des individus plutôt que sur celle du collectif. Ici, l'individu se tient seul devant le jugement ou la miséricorde du Dieu tout-puissant, plaçant son espoir de pardon non sur une relation multigénérationnelle, mais sur sa propre pénitence personnelle.

Ces deux modèles de teshouva - le modèle biblique du pacte et le modèle personnel rabbinique - coexistent dans deux dimensions parallèles et complémentaires. Alors que les

Sages nous appellent à développer une relation personnelle et privée avec Dieu, en nous concentrant sur notre péché et notre repentance privés, l'idée du pardon de Dieu telle que représentée dans le texte biblique est centrée sur la communauté et le collectif. Elle nous rappelle que, pendant les *Yamim Noraim*, nous ne sommes pas seuls en tant que pécheurs coupables devant Dieu, mais faisons partie d'une communauté liée par un pacte.

Nous nous tenons devant Dieu comme un maillon dans la chaîne des générations et réaffirmons notre engagement envers le pacte éternel, malgré les chutes, les hauts et les bas sur la route. Nous sommes là avec nos ancêtres, nos pères et mères, des Juifs et Juives qui se sont tenus pendant des milliers d'années et ont récité la même prière, le même texte des treize attributs.

Cette lecture explique également la formulation collective de la partie des selihot dédiée à la confession : *אָשָׁמְנוּ, בְּגַדְנוּ* / *nous avons péché, nous avons trahi* etc. Elle clarifie la dimension collective dans l'appel de Dieu et dans la demande de pardon. Mais plus que cela, au lieu de se concentrer sur le péché, elle nous offre une posture spirituelle différente, qui place l'engagement au centre : la relation entre nous et Dieu, mais aussi le lien entre nous et les membres de notre communauté, entre nous et les Juifs en Israël et dans le monde entier, entre nous et les Juifs de toutes les générations.